Question écrite N° 3919

"Argent routier" jurassien : où en est la transparence ?

Damien Lachat (UDC)

Dans différentes questions écrites (no 3057 et no 3106) en 2018, l'ancien député Yves Gigon demandait des précisions concernant l'utilisation des recettes perçues en lien avec les routes et la mobilité en général.

On y découvrait qu'entre 2013 et 2017, ce sont en moyenne 18 millions de francs qui étaient perçus chaque année par le canton, provenant :

- de la RPLP
- de la contribution aux routes principales dans les régions de montagnes et périphériques
- des contributions globales pour les routes principales
- de la part à l'impôt sur les huiles minérales

Un autre enseignement de ces réponses était qu'au niveau cantonal, aucune loi ne définit clairement l'utilisation de cette manne, tout comme il s'avère assez opaque de tracer l'affectation de ces montants dans les budgets et les comptes. Il était d'ailleurs précisé que l'intégralité de la somme n'était pas allouée aux routes, mais bénéficiait aussi à la mobilité en général.

Comme toutes ces taxes et impôts sont prélevés auprès des utilisateurs des infrastructures routières, il serait normal qu'ils soient affectés à l'entretien de ces dernières. Qui plus est, dans notre canton, de nombreux tronçons mériteraient des travaux de réfection.

Ces montants étant assez stables, un fonds ou un compte routier paraît être un outil indispensable à la planification de l'aménagement et à la maintenance des infrastructures. Il ne serait en outre pas correct, dans le cadre de programmes d'économies, de diminuer les investissements routiers tout en continuant de percevoir l'intégralité de ces recettes.

Nous demandons donc certaines précisions au Gouvernement, à savoir :

1. **À l'image du tableau de la question no 3106, le Gouvernement peut-il nous fournir les chiffres actuels des cinq dernières années, en y intégrant une ligne supplémentaire concernant les montants liés aux taxes cantonales sur les véhicules ?**
2. **Pourquoi, à l'image de son projet de fonds climat, le Gouvernement ne souhaite-t-il pas faire preuve de plus de transparence en créant un fonds routier, ou du moins un compte routier ?**
3. **Le Gouvernement peut-il nous assurer que les montants non utilisés pour la mobilité au sens large ne finissent pas par alimenter d'autres rubriques de la caisse générale comme par exemple pour le social ?**

Je remercie d'avance le Gouvernement pour ses réponses.

Damien Lachat (UDC)

Co-signataires

- Francine Stettler (UDC)
- Brigitte Favre (UDC)
- Lionel Montavon (UDC)
- Alain Koller (UDC)
- Francis Carnal (UDC)
- John Moser (UDC)
- Miriam Moser (UDC)
- Lysiane Farner (UDC)
- Frédéric Juillerat (UDC)

Intervention déposée officiellement le 03 novembre 2026